



Peut-on regrouper des article pour bénéficier des promotions ?

Par **frankie81**, le **14/10/2008** à **16:55**

Bonjour,

Je sais que dans la vente par lots, je peux n'acheter qu'un article si celui-ci est vendu à l'unité. Par contre peut-on faire l'inverse ?

Je m'explique, il y a en ce moment beaucoup de promotion sur des produits alimentaires vendues par lots, pour bénéficier de réduction. Le hic, c'est que souvent, il n'en reste plus en stock alors qu'il y en a plein a l'unité !!!

Peut-on le faire valoir à la caisse, en mentionnant la promotion ?

merci